

Bilan gouvernemental «8»

Énergie et mines

Une nouvelle configuration institutionnelle

● Le bilan du ministère de l'Énergie fait ressortir plusieurs points d'inflexion et de coupure avec le passé: réforme minière, redistribution des rôles entre les différentes institutions agissant dans le secteur énergétique, nouvel arsenal juridique, régulateur de l'électricité... Toutefois, il va falloir que la machine tourne à plein régime pour constater le degré d'homogénéité des réformes apportées atteint, de même que l'impact sur la production énergétique au Maroc.



Il faut bien reconnaître que le gouvernement a permis au domaine énergétique de réellement décoller, guidé en cela par des orientations royales. La diversification des sources énergétiques grâce aux énergies renouvelables (ER) et l'entrée en force du GNL hissent aujourd'hui le Maroc au rang des pays développés en la matière. Une volonté politique claire de faire des énergies un levier de croissance du pays, malgré l'absence jusqu'à aujourd'hui de sources fossiles. Abdelkader Amara a retroussé ses manches dès sa nomination à la tête du ministère de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement pour boucler son mandat en apothéose. En effet, le secteur a connu une véritable révolution à travers l'adoption d'un arsenal juridique des plus séduisants et un élargissement des prérogatives de MASEN à toutes les énergies renouvelables. Une transition qui a eu lieu sans complexe contrairement à ce qui a été colporté ici et là. Et pour boucler la boucle, une loi sur la régulation de l'électricité a été adoptée au Parlement, offrant toutes les garanties pour encourager le privé à en produire. Sans oublier, bien évidemment, la succès

forte volonté d'investir fortement dans un secteur d'avenir. Une configuration qui permettra pour la première fois aux ER d'avoir le dessus sur les énergies fossiles. Il

L'élargissement des prérogatives de MASEN à toutes les énergies renouvelables est révolutionnaire.

story que fut le lancement d'une première interconnexion avec le Portugal qui augure d'autres interconnexions avec l'Europe à venir.

52% d'énergies renouvelables en 2030

L'annonce royale à la COP 21 de Paris a mis la barre encore plus haut. Passer d'une ambition initiale de porter la part des ER à 42% dans le mix énergétique en 2020 à 52% en 2030 témoigne d'une

forte volonté d'investir fortement dans un secteur d'avenir. Une configuration qui permettra pour la première fois aux ER d'avoir le dessus sur les énergies fossiles. Il s'agit de mettre en place une capacité additionnelle de 10.100 MW entre 2016 et 2030 déclinée comme suit: 4.560 MW de source solaire, 4.200 d'éolien et 1.330 d'hydrogène pour un investissement global de 32 MMDH. Et pour soutenir ce mégaprojet et faire face à la

fluctuation inhérente aux ER, le gaz naturel liquéfié est entré en jeu. L'implémentation du GNL prévoit une capacité de 4.800 MW d'ici 2030. Un terminal gazier sera installé au port de Jorf Lasfar en 2019 et sera alimenté par du GNL russe pour commencer. Est prévue la mise en place d'un gazoduc reliant le terminal de Jorf Lasfar, Kénitra-Casablanca et le gazoduc Maghreb-Europe, une infrastructure de stockage et plusieurs réseaux régionaux de distribution.

En effet, pas plus tard qu'en mars dernier, le Maroc et la Russie ont signé un mémorandum d'entente sur la coopération dans le domaine de l'énergie, notamment en matière de gaz naturel liquéfié, de gaz de pétrole liquéfié, d'électricité, d'énergies renouvelables et d'exploration d'hydrocarbures. Après un road-show de Abdelkader Amara dans plusieurs pays producteurs, le choix s'est arrêté sur la Russie. Pour bien verrouiller sa stratégie, le ministère a fait la part belle à l'efficacité énergétique. Dès février 2013, le département de l'Énergie avait lancé un dialogue national sur le sujet impliquant tous les secteurs concernés de l'économie (transport, BTP, industrie, agriculture, éclairage public...). Un contrat-programme 2017-2020 sera signé entre l'État et l'Agence de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ADEREE) avec pour objectif d'arriver à 5% d'économie d'énergie en 2020 et 20% en 2030. La stratégie de l'efficacité sera dévoilée en octobre prochain.

Un régulateur de l'électricité pour la première fois

En mai dernier, un pas décisif a été franchi avec l'adoption par le Parlement de la loi 48-15 portant sur l'autorité de régulation du marché de l'électricité. C'est la première fois qu'il y aura un régulateur dans le domaine de l'énergie au Maroc, indépendant de l'administration et investi de toutes les compétences et prérogatives pour mener à bien les missions qui lui seront dévolues. Amara avait alors déclaré aux Inspirations ÉCO que « ». Autre élément important, les tarifs ne seront plus fixés par l'administration mais par le régulateur, et prendront en compte le CAPEX à savoir le coût d'exploitation et de la maintenance. Le ministère table sur une production par le privé de 3.500 voire 4.000 MW de source renouvelable à l'horizon

Bilan gouvernemental «8»



Les tarifs de l'électricité ne seront plus fixés par l'administration mais par le régulateur.

2030, ce qui est énorme. Certains pays africains à économie similaire revendiquent une capacité électrique globale, toutes sources confondues, de moins de 2.000 MW. C'est dire combien l'impact de la nouvelle loi sur l'investissement sera grand. L'investisseur est désormais rassuré sur le fait qu'il n'y aura pas de discrimination quant à l'accès au réseau. Idem en ce qui concerne la tarification.

Un arsenal juridique plus homogène

Ce sont quatre projets de loi adoptés récemment par le Parlement qui font la fierté du ministre sortant. Ces textes sont qualifiés de structurants pour l'avenir du secteur de l'énergie. Il s'agit de la loi 39.16 qui modifie le texte portant sur l'Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. La deuxième loi 37.16 modifie et complète la loi sur l'Agence marocaine pour l'éner-

gie solaire. La troisième porte sur l'ONEE et la quatrième sur la région minière de Tafilalet et Figuig. C'est en quelque sorte l'ossature législative pour le secteur de l'énergie dans son ensemble. En vertu du premier texte, les fonctions de l'Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique seront basées sur l'efficacité énergétique, ce qui exige de la rebaptiser «Agence marocaine pour l'efficacité énergétique». Le deuxième projet de loi porte sur la nouvelle dénomination de «l'Agence marocaine pour l'énergie solaire», qui deviendra «l'Agence marocaine pour l'énergie durable». Cette nouvelle appellation prend en considération l'élargissement du spectre d'intervention de l'agence à toutes les sources d'énergies renouvelables. Quant au troisième texte, il vise le transfert de tous les moyens de production d'énergies renouvelables de l'ONEE à l'Agence marocaine pour l'éner-

gie durable. L'importance des trois projets de loi réside dans la réalisation d'une plus grande synergie, complémentarité et distribution des tâches entre les composantes institutionnelles de la stratégie des ER. Enfin, pour ce qui est de la loi 15-74 relative à la région minière de Tafilalet et Figuig, celle-ci ouvre l'exploitation minière dans la région à l'investissement privé sur une base concurrentielle, en tenant compte du programme d'investissement et des droits des artisans miniers traditionnels.

Reforme minière: une loi et beaucoup d'ambition

Il n'y a pas que des phosphates au Maroc, même si ce minerai fait du royaume le premier pays exportateur au niveau mondial avec des perspectives d'avenir encore plus importantes. Toutefois, le secteur minier dans la région dite Catecaf (Tafilalet-Figuig) est aujourd'hui promis à un avenir radieux, fort

d'un nouveau cadre législatif et de l'entrée en force du privé. En effet, l'activité qui est censée couvrir une immense superficie de 60.000 km² (Errachidia, Figuig, Midelt, Tinghir, Zagoura) selon les dispositions du dahir de 1960, n'en exploite réellement que 6.000 km², ce qui laisse 54.000 km² regorgeant d'un potentiel minier en friche. S'ajoute à cela le fait que la caractéristique essentiellement artisanale de l'activité ne permet plus d'aller en profondeur pour une meilleure extraction, et partant de mieux rentabiliser l'effort. C'est dire toute l'importance aujourd'hui de faire appel aux investisseurs privés dont les grands groupes miniers. Le dahir de 1960 ne permettait pas cette ouverture, condamnant la région à un régime minimum d'exploitation, sachant que la filière se limite à trois minerais seulement: le barytine, le zinc et le plomb. À faible valeur ajoutée, la barytine accapare 97,5% de l'activité (soit 483.124 tonnes en 2013). Ceci, au moment où le zinc et le plomb, relativement meilleurs, ne sont produits qu'à raison de 10.254 et 2.332 tonnes respectivement. Aujourd'hui, avec l'ouverture de l'exploitation, l'avenir de la région -et la prospection de manière générale- connaîtra un nouveau tournant.

PAR **MOSTAFA BENTAK**
m.bentak@leseco.ma

Des réalisations et des investissements

- Installation d'énergie électrique à partir de sources renouvelables d'environ 970 MW (180 MW solaire et 787 MW éoliennes)
- Lancement de l'exploitation de la première centrale solaire, Noor Ouarzazate 1, avec une capacité de 160 MW, la plus grande du genre en Afrique. Elle a été inaugurée par le souverain en février dernier.
- Choix du groupe de sociétés qui vont développer et utiliser la capacité du projet d'énergie éolienne intégré de 850 MW d'ici 2020. Il s'agit d'un investissement de près de 12 MMD. Dirigé par l'entreprise marocaine NAREVA Holding, ce groupe de société compte aussi la société italienne ENEL et la société allemande Siemens.
- Publication le 4 novembre 2014 de la feuille de route pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque en vue d'une utilisation dans la production d'électricité, en particulier dans les secteurs résidentiel et des services.
- Mise en place d'un cluster solaire par l'Agence marocaine pour l'énergie solaire qui comprend les acteurs de l'industrie solaire afin de faciliter le développement du secteur industriel dans le domaine.
- Création de l'Institut de formation aux métiers des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans la ville d'Oujda pour encourager la formation dans le domaine des énergies renouvelables. Le coup d'envoi a été donné pour un deuxième institut à Tanger et un troisième à Ouarzazate